

 ACADÉMIE DE LYON Liberté Égalité Fraternité	ALLOCATION DE STAGE Année scolaire 2023-2024 AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL - DEMANDE R.I.B.  à rendre avant le 17/11/2023	 lycée professionnel Camille Claudel académie Lyon Éducation nationale
---	---	---

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens font désormais l'objet d'une **allocation attribuée par l'État**. Son montant est en fonction du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel **effectivement réalisés par l'élève et en fonction du forfait journalier défini pour chaque niveau de formation**. Les allocations seront versées par trimestre, à partir de janvier 2024.

Parcours de Formation	Niveau de Formation	Forfait journalier	Montant Annuel Max	Nbre de semaines de PFMP correspondant au montant annuel maximum versé*
CAP en 1 an	CAP CHAP / CAP VF	15 €	525 €	7
CAP en 2 ans	1 ^{er} année CAP - 1EPC1/1EPC2	10 €	350 €	7
	2 ^e année CAP - TEPC	15 €	525 €	7
BAC PROFESSIONNEL en 3 ans	2 nd BAC Pro - 2 MRC 1/2/3	10 €	300 €	6
	1 ^{ere} BAC Pro 1MCV1/1MCV2 - 1 MAC	15 €	600 €	8
	Terminale BAC Pro - TMCV1/TMCV2 - TMAC	20 €	800 €	8

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur : (Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au **Lycée Professionnel Camille Claudel, 15 rue de Cuire 69004 Lyon**

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à **bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel**.

Conformément à l'arrêté n°2023-765 du 11/08/2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- ☐ Le compte bancaire de l'élève cité ci-dessus en tant que bénéficiaire direct de l'aide (**joindre RIB**)
- ☐ Mon compte bancaire en tant que représentant légal (**joindre RIB**)

Cette autorisation **doit être accompagnée d'une pièce d'identité du titulaire du compte et d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur** ci-dessus mentionné, **si non fournies lors de l'inscription 2023-24**.

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève cité ci-dessus sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal : _____